

SYNTHÈSE STRATÉGIQUE ISSUE DE L'ATELIER NATIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ÉLUS LOCAUX POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA MISE EN ŒUVRE DU JETP AU SÉNÉGAL
28 et 29 mai 2025 – Azalaï Hôtel (Dakar)



- Centre de Recherche et d'Action sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CRADESC)
- African Climate Foundation (ACF)
- Réseau National des Élus Locaux pour la Justice Climatique

Juillet 2025 | Document de contribution stratégique à l'attention du Comité national JETP Sénégal



Résumé exécutif

Dans le contexte de la mise en œuvre du Partenariat pour une Transition Énergétique Juste (JETP) au Sénégal, le Centre de Recherche et d'Action sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CRADESC), avec l'appui de l'African Climate Foundation (ACF), a organisé un atelier national de renforcement des capacités à l'intention des élus territoriaux. Cette initiative visait à favoriser une meilleure appropriation du JETP par les collectivités territoriales, à recueillir leurs priorités et à identifier les conditions d'une véritable territorialisation de la transition énergétique.

À travers un processus participatif combinant questionnaire préparatoire, échanges en ateliers, témoignages locaux et travaux de synthèse, l'atelier a permis de dresser un état des lieux des enjeux, d'identifier des opportunités d'action, de formuler des recommandations concrètes, et de proposer des pistes d'alignement stratégique entre les attentes locales et les documents de planification nationale (Vision Sénégal 2050, lettres de politique sectorielle, Plan d'investissement JETP, etc.).

Les résultats mettent en évidence un fort engagement des collectivités territoriales, mais également un déficit de reconnaissance de leur rôle dans la gouvernance actuelle du JETP. Les élus ont identifié des freins structurels, institutionnels et opérationnels liés à un cadre juridique mal défini, à l'accès limité au financement, à la faiblesse des capacités techniques et humaines, à l'insuffisance de données territorialisées et à une centralisation persistante des décisions. À l'inverse, ils expriment une forte volonté de contribuer par des rôles de planificateur, de porteur de projets, de mobilisateur social, ou encore de facilitateur du dialogue local. Le présent document formule ainsi des recommandations structurées autour de quatre axes :

1. Gouvernance et participation territoriale : reconnaissance formelle des collectivités dans le pilotage du JETP, création de plateformes de concertation territoriales ;
2. Financement : création d'un guichet d'accès simplifié aux financements climatiques pour les collectivités, renforcement des capacités en ingénierie financière ;
3. Planification et gestion des données : appui à l'élaboration de plans énergie-climat territoriaux et production d'indicateurs territorialisés ;
4. Inclusion et justice sociale : ciblage des zones vulnérables, accompagnement des groupes marginalisés, intégration du genre et des jeunes dans les actions énergie-climat.

Des exemples inspirants, tels que le modèle sud-africain ou le cas de la commune de Gandon, illustrent la faisabilité de démarches territoriales concrètes. Enfin, des outils analytiques (encadrés et tableaux de correspondance) renforcent la lisibilité stratégique de la contribution.

Ce document constitue donc une contribution stratégique des collectivités territoriales au processus JETP Sénégal, et appelle les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers à :

- Reconnaître le rôle central des collectivités dans la réussite de la transition énergétique juste ;
- Intégrer les recommandations issues de l'atelier dans le cadre stratégique du JETP ;
- Favoriser un ancrage territorial fort de la gouvernance, des financements et des projets de transition.

Il s'agit d'un appel à l'action collective, pour une transition énergétique équitable, inclusive et ancrée dans les territoires sénégalais.

Sommaire

Résumé exécutif.....	1
Liste des sigles et abréviations.....	3
Introduction: Positionnement de la contribution.....	4
I. Enjeux territoriaux de la transition énergétique juste.....	6
1.1. Inégalités territoriales en matière d'accès à l'énergie.....	6
1.2. Vulnérabilités climatiques territoriales.....	6
1.3. Rôle structurant des collectivités territoriales.....	7
1.4. Obstacles actuels à leur pleine implication.....	7
1.5. Nécessité d'une approche différenciée et contextualisée.....	7
II. Voix des élus : constats, contributions et priorités exprimés.....	8
II.1. Résultats du questionnaire préparatoire.....	9
II.2. Contributions et témoignages lors de l'atelier.....	9
II.3. Recommandations prioritaires issues des travaux en commissions.....	12
III. Recommandations stratégiques pour le JETP.....	14
III.1. Gouvernance et participation.....	14
III.2. Financement et accompagnement.....	14
III.3. Planification et intégration territoriale.....	15
III.3.1. Suivi–évaluation des actions locales dans le JETP.....	16
III.3.2. Risques potentiels et mesures d'atténuation.....	17
III.4. Approches différencierées et inclusion.....	17
III.5. Voies d'opérationnalisation des recommandations.....	18
IV. Alignement stratégique de la contribution des élus locaux.....	19
IV.1. Ancrage dans la Vision Sénégal 2050 et la stratégie nationale.....	19
IV.2. Complémentarité avec les Contributions Déterminées au niveau National (NDC) et les stratégies « bas carbone ».....	20
IV.3. Synergie avec les politiques de décentralisation, d'électrification rurale et d'inclusion sociale.....	21
IV.4. Contribution au leadership climatique du Sénégal sur la scène africaine et internationale.....	22
V. Exemples inspirants et benchmarks : Le modèle sud–africain : forum municipal et projets pilotes intégrés.....	24
VI. Conclusion et appel à l'action.....	24
VI.1. Les collectivités territoriales, actrices clés de la réussite du JETP.....	24
VI.2. Des perspectives concrètes pour renforcer l'intégration territoriale.....	25
VI.3. Une contribution territoriale au service de la transformation nationale.....	25
VI.4. Appel à l'action.....	25



Liste des sigles et abréviations

- JETP** : Partenariat pour une Transition Énergétique Juste
- CRADESC** : Centre de Recherche et d'Action sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels
- ACF** : African Climate Foundation
- RECANE/JETP** : Renforcement des Capacités des Acteurs non étatiques/JETP
- PDC** : Plan de Développement Communal
- PCET** : Plan Climat–Énergie Territorial
- ASER** : Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
- PUDC** : Programme d'Urgence de Développement Communautaire
- PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- FNTET** : Fonds national de transition énergétique territoriale
- FVC** : Fonds verts pour le Climat
- PPP** : Partenariat Public–Privé
- DGCT** : Direction Générale de des Collectivités Territoriales
- ARD** : Agences Régionales de Développement
- CDN** : Contributions Déterminées au niveau National
- OSC** : Organisation de la Société Civile
- ODD** : Objectif de Développement Durable
- UEMOA** : Union économique et Monétaire Ouest Africain
- CEDEAO** : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- LT-LEDS** : Stratégie bas carbone à long terme
- PNER** : Programme National d'Électrification Rurale
- CAHOSCC** : Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PERR** : Politique Régionale d'Énergie Renouvelable
- SREE** : Stratégie Régionale d'Efficacité Énergétique
- AREI** : Initiative Africaine pour les Énergies Renouvelables
- CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales



Introduction : Positionnement de la contribution

Le Sénégal s'est engagé dans un processus structurant de transition énergétique juste à travers le Partenariat pour une Transition Énergétique Juste (JETP), signé en juin 2023 avec un consortium de partenaires techniques et financiers composé notamment de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Canada, et de l'Union européenne . Ce cadre de coopération vise à soutenir le pays dans sa volonté de développer une trajectoire énergétique plus sobre en carbone, inclusive et durable, tout en assurant l'accès universel à l'énergie et en répondant aux priorités de développement national.

Au Sénégal, les collectivités territoriales sont des démembrements de l'Etat avec de compétence générale, ainsi, elles ont en charge les intérêts de la population d'une zone géographique précise, ce sont les communes et les départements. Dans le cadre de la décentralisation, l'Etat central leur a transféré neuf (09) domaines de compétences : l'environnement et la gestion des ressources naturelles la santé, la population et l'action sociale; les domaines; la jeunesse, les sports et les loisirs; la culture; l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle; la planification; l'aménagement du territoire; l'urbanisme et habitat. Cependant, selon le Code général des collectivités territoriales, ces compétences sont élargies à toutes les questions relatives au développement des municipalités. En effet, l'article 3 du Code stipule : " les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la planification et la mise en œuvre d'actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local".

Bien qu'elles ne soient pas directement responsables de la production d'énergie, en collaboration avec des opérateurs privés ou organisations spécialisées, les collectivités territoriales peuvent contribuer à la mise en place de mini-réseaux pour desservir les populations isolées, encourager l'installation de panneaux solaires, de biodigesteurs et aussi informer les populations sur les enjeux de la transition énergétique.

Avant la phase de transition énergétique, les collectivités territoriales avaient commencé à s'impliquer dans la lutte contre les pollutions, la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et la protection de la nature. Conscients de l'importance croissante et de l'urgence de lutter contre le changement climatique et de son adaptation, les collectivités territoriales ont dû davantage s'engager dans le cadre de leur fonction d'animatrices de leur territoire.



La mise en œuvre de la transition à l'échelle territoriale permet de prendre en compte la diversité des problématiques et donc des solutions. Il est impératif de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion entre territoires pour une meilleure appropriation des parties prenantes.

Au Sénégal, la transition énergétique ne saurait se faire sans tenir compte des réalités locales, des vulnérabilités économiques et des aspirations des populations. En effet, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la transition vers des villes et des territoires durables.

À leur échelle, elles sont amenées à articuler les réponses à l'urgence et l'inscription des actions dans un projet alternatif de transformation sociale et urbaine. Leur principal défi consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques permettant d'intégrer les réponses immédiates dans une démarche stratégique cohérente dans le court, moyen et long terme. La réponse imminente constitue le quotidien des collectivités territoriales. Elle détermine les priorités en matière de gestion des ressources humaines, financières, naturelles et écologiques; de planification et de programmation; de gestion foncière et des services publics; ainsi que la participation et l'implication des populations dans la gouvernance locale.

Si le plan d'investissement, les orientations politiques et les mécanismes de gouvernance sont en cours de structuration à l'échelle nationale; il est essentiel de garantir leur ancrage territorial. Les collectivités territoriales, en tant que premiers acteurs de proximité auprès des populations, jouent un rôle stratégique dans la réussite du JETP. Leur capacité à identifier les besoins territoriaux, à impulsier des dynamiques de transition énergétique adaptées aux réalités du terrain, et à mobiliser les communautés fait d'elles des partenaires essentiels pour la mise en œuvre d'un JETP réussi, juste et durable.

Dans ce contexte et dans le cadre de la mise en œuvre du projet RECANE/JETP, le Centre de Recherche et d'Action sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CRADESC), en partenariat avec l'African Climate Foundation (ACF) et le Réseau national des élus pour la justice climatique, a organisé les 28 et 29 Mai 2025 un atelier national de renforcement des capacités à l'attention des élus locaux.

Cet atelier a permis :

- De sensibiliser les élus sur les enjeux, mécanismes et opportunités liés au JETP ;
- De recueillir leurs attentes, priorités et propositions concrètes ;
- De poser les jalons d'une contribution coordonnée et structurée des collectivités au processus.

Le présent document constitue une contribution stratégique, issue de cet atelier. Il est basé sur :

- Les résultats d'un questionnaire adressé aux élus avant la tenue de l'atelier ;
- Les échanges et recommandations formulés lors des travaux en commissions pendant l'atelier ;
- Les expériences locales partagées (dont celle des communes de Gandon, de Bokhol, de Taïba NDIAYE, etc.) ;
- Une analyse stratégique des leviers d'action territoriaux dans le contexte sénégalais.

Son objectif est double :

1. Valoriser les propositions concrètes et les bonnes pratiques issues des territoires ;
2. Favoriser l'intégration des collectivités territoriales dans la mise en œuvre, le suivi et la gouvernance du JETP, dans une logique de justice climatique et de durabilité partagée.



I. Enjeux territoriaux de la transition énergétique juste

La transition énergétique juste, telle que portée par le JETP, ne saurait pleinement réussir sans un ancrage profond dans les réalités territoriales. Le territoire constitue à la fois le lieu où se manifestent les inégalités d'accès à l'énergie, les vulnérabilités climatiques, et les opportunités de transformation durable. La compréhension et la prise en compte des enjeux locaux sont donc essentielles pour assurer l'efficacité, l'équité et la durabilité des actions entreprises dans le cadre du JETP.

1.1. Inégalités territoriales en matière d'accès à l'énergie

Malgré les progrès réalisés au cours de la dernière décennie, de nombreuses collectivités, notamment rurales et périurbaines, demeurent confrontées à un accès limité, intermittent ou non fiable à l'électricité et aux sources d'énergie propres. Les principales contraintes identifiées sont les suivantes :

- une faible couverture du réseau électrique national dans certaines zones reculées ;
- une dépendance persistante à la biomasse traditionnelle pour la cuisson ;
- l'absence d'infrastructures de stockage ou de distribution modernes.

Ces inégalités limitent les capacités locales de développement, compromettent les droits fondamentaux (éducation, santé, activités économiques) et accentuent les disparités entre les territoires.

1.2. Vulnérabilités climatiques territoriales

Les collectivités territoriales, en particulier celles situées dans les zones agricoles, côtières ou sahariennes, sont en première ligne face aux impacts du changement climatique, lesquels se manifestent par:

- des événements extrêmes plus fréquents (sécheresses, inondations, submersion marine) ;
- l'érosion des sols, la salinisation des terres et la dégradation de la biodiversité ;
- la fragilisation des moyens de subsistance et l'augmentation des migrations.

Dans ce contexte, la transition énergétique doit nécessairement intégrer les impératifs d'adaptation territoriale et de renforcement de la résilience locale.

1.3. Rôle structurant des collectivités territoriales

Les collectivités disposent d'un potentiel considérable pour promouvoir des actions concrètes en matière d'énergie durable :

- Elles assurent la planification territoriale et du développement local ;
- Elles peuvent impulser ou accompagner des projets d'électrification, d'énergies renouvelables, d'éclairage public, de gestion énergétique des infrastructures communales, etc. ;
- Elles sont des vecteurs d'appropriation sociale, de participation citoyenne et de coordination entre acteurs locaux.

1.4. Obstacles actuels à leur pleine implication

Cependant, plusieurs contraintes limitent encore la capacité des collectivités à s'impliquer pleinement dans la transition énergétique :

- Cadre juridique flou ou insuffisamment opérationnel sur les compétences énergie-climat au niveau local ;
- Accès limité au financement et à l'ingénierie de projet ;
- Faible capitalisation des expériences réussies ;
- Insuffisance de formation des élus et des cadres techniques sur les enjeux énergie-climat ;
- Faible implication des collectivités dans les organes de gouvernance et de pilotage des politiques nationales.

1.5. Nécessité d'une approche différenciée et contextualisée

Il est fondamental que le JETP prenne en compte la diversité des contextes territoriaux. Une approche uniforme risque de reproduire et/ou d'exacerber les inégalités existantes. Il est donc recommandé d'adopter une logique :

- Différenciée, selon les types de collectivités (urbaines, rurales, côtières, sahéliennes, insulaires, etc.) ;
- Inclusive, en valorisant les initiatives communautaires, les innovations locales et la participation effective des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) ;
- Territorialisée, en s'appuyant sur les diagnostics locaux, les plans de développement existants et les dynamiques intercommunales.



II. Voix des élus : constats, contributions et priorités exprimés

Les collectivités territoriales sont l'instance de légitimation, de participation citoyenne et de démocratie la plus proche des communautés. Elles représentent des acteurs de proximité incontournables pour la mise en œuvre effective et équitable de la transition énergétique juste. À travers leurs retours d'expérience, leurs alertes, mais aussi leurs propositions, les élus territoriaux ont exprimé leur volonté de participer pleinement à la construction d'un JETP ancré dans les territoires, en phase avec les besoins des populations et les capacités des institutions locales.

Dans le cadre de l'atelier national, une double démarche de collecte de contributions a été mise en œuvre : un questionnaire préparatoire adressé aux collectivités en amont, et des échanges en présentiel structurés autour de séances plénaires, de groupes de travail et de restitutions collectives. Cette approche a permis de croiser des données quantitatives et qualitatives et de dégager des orientations prioritaires pour la territorialisation effective du JETP, en révélant à la fois :

- Le niveau d'information réel sur le JETP,
- Les priorités et les besoins locaux en matière énergétique,
- Les attentes vis-à-vis des politiques nationales,
- Et les propositions concrètes formulées par les territoires.

II.1. Résultats du questionnaire préparatoire

En prélude de l'atelier national, un questionnaire a été administré aux collectivités territoriales afin de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur leur perception, leurs besoins et leurs priorités en lien avec la transition énergétique. Ce questionnaire, conçu comme un outil de diagnostic participatif, a permis d'établir un socle empirique aux discussions et travaux de l'atelier.

a. Niveau de connaissance du JETP

Les résultats indiquent une connaissance limitée du Partenariat pour une Transition Énergétique Juste (JETP) au sein des collectivités :

- Moins de 20 % des répondants déclarent avoir une bonne compréhension des objectifs, de la structure de gouvernance et des opportunités offertes par le JETP ;
- La majorité a découvert l'initiative à l'occasion de l'atelier, ce qui met en évidence un déficit de communication et d'information à destination des acteurs territoriaux.

b. Enjeux prioritaires identifiés

Les réponses ont permis de dégager une hiérarchisation claire des priorités énergétiques au niveau local :

- Accès universel à l'électricité (84 % des répondants), notamment dans les zones rurales ;
- Promotion des énergies renouvelables à l'échelle locale (solaire, biomasse, cuisson propre) ;
- Sécurisation de l'éclairage public pour améliorer la sécurité et les services de base ;
- Modernisation énergétique des infrastructures communales (écoles, centres de santé, marchés).

c. Attentes vis-à-vis du JETP

Les collectivités interrogées expriment des attentes fortes vis-à-vis du JETP :

- la reconnaissance institutionnelle de leur rôle dans la transition énergétique ;
- l'accès facilité au financement climatique ;



- la mise en place de mécanismes structurés de concertation, garantissant une participation effective aux prises de décisions.

d. Besoins exprimés

- Les élus territoriaux soulignent un ensemble de besoins récurrents :
- le renforcement des capacités techniques des élus, des services municipaux, des équipes d'animation territoriale (ARD);
- la clarification des compétences décentralisées en matière d'énergie et de climat ;
- la mise à disposition d'outils d'aide à la planification territoriale (diagnostics énergétiques, outils de suivi, benchmarks, etc.) ;
- le renforcement du partenariat avec les agences nationales, les ONG et les bailleurs;
- la promotion d'une meilleure visibilité sur les opportunités de financements et leur mise en œuvre aux bénéfices des collectivités.

Encadré 1 : Typologie des rôles possibles des collectivités dans le JETP



Rôle	Description	Exemples concrets
Planificateur	Intégrer la transition énergétique dans les PDC, PCET, etc.	Commune de Gandon : planification cuison propre
Maître d'ouvrage	Initier ou co -porter des projets financés	Éclairage public solaire, mini-réseaux
Mobilisateur social	Sensibiliser, former, engager la population	Journées de l'énergie, ateliers participatifs
Plateforme de dialogue	Faciliter la concertation multi-acteurs	Cadres de concertation territoriale
Relais administratif	Assurer le suivi local de projets nationaux	Suivi des projets ASER ou PUDC

II.2. Contributions et témoignages lors de l'atelier

L'atelier national, tenu les 28 et 29 mai 2025 à Dakar, a constitué un moment clé de mobilisation, de co-construction et de mise en dialogue entre les élus territoriaux autour de la question de la transition énergétique juste. Les échanges ont révélé un large consensus sur la nécessité d'un ancrage territorial fort du JETP, tout en mettant en lumière des expériences locales riches, des propositions concrètes et une volonté politique affirmée de contribuer à cette dynamique nationale.

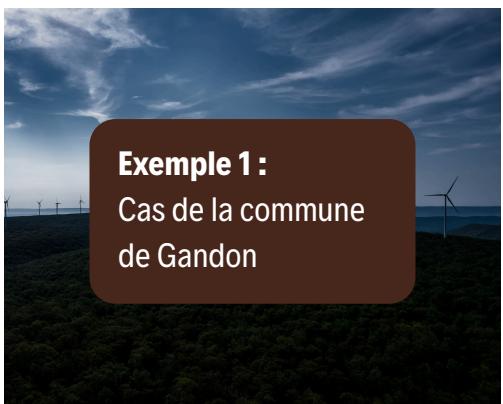
a. Un fort engagement à agir, malgré des contraintes structurelles

De nombreux élus ont exprimé une volonté claire de jouer un rôle actif dans la transition énergétique, conscient(e)s de leur responsabilité vis-à-vis des populations. Cette volonté se heurte toutefois à plusieurs freins structurels :

- Faiblesse des ressources budgétaires locales ;
- Cadres réglementaires flous ou non opérationnelles au niveau local ;
- Difficultés d'accès aux financements existants (nationaux ou internationaux) ;
- Manque d'informations sur les programmes, dispositifs et opportunités liés à la transition énergétique.

Malgré ces limites, l'atelier a montré que les collectivités ne manquent ni d'idées ni d'engagement, mais de leviers concrets pour les mettre en œuvre.

b. Cas emblématiques de certaines communes



Exemple 1 :
Cas de la commune
de Gandon



Alpha Mamadou DIOP, Maire de Gandon

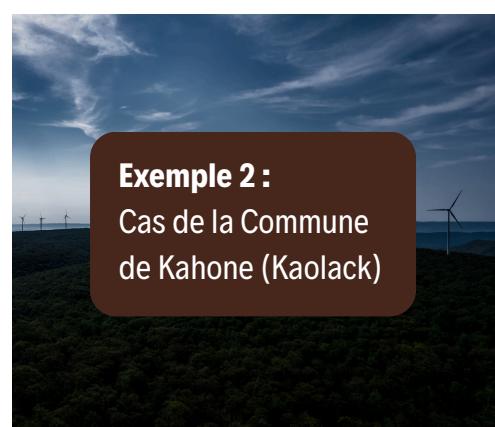
Parmi les expériences partagées, la commune de Gandon s'est distinguée par sa démarche proactive d'intégration des enjeux énergétiques et climatiques dans sa gouvernance locale. Le maire a présenté plusieurs actions structurantes mises en œuvre à l'échelle communale :

- Installation de kits solaires communautaires pour des foyers éloignés du réseau ;
- Déploiement de lampadaires solaires dans les zones rurales pour renforcer la sécurité ;
- Mise en place d'un dispositif de participation communautaire incluant les femmes et les jeunes dans la définition des priorités ;
- Intégration de la transition énergétique dans le Plan de Développement Communal (PDC), accompagnée d'une volonté affirmée d'élaborer un Plan Énergie–Climat Communau.

Cette initiative, bien que soutenue modestement par des ONG partenaires, illustre le potentiel d'innovation, d'appropriation et de transformation que portent les collectivités territoriales.

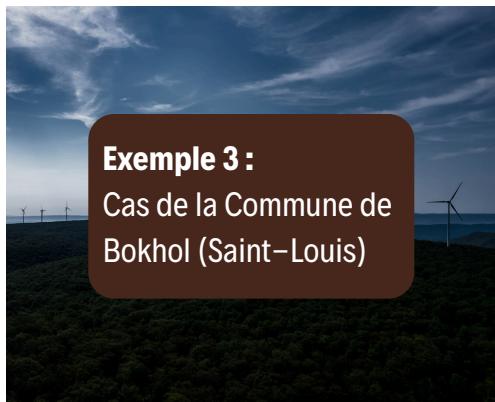


Fatou SENE, Maire de Kahone

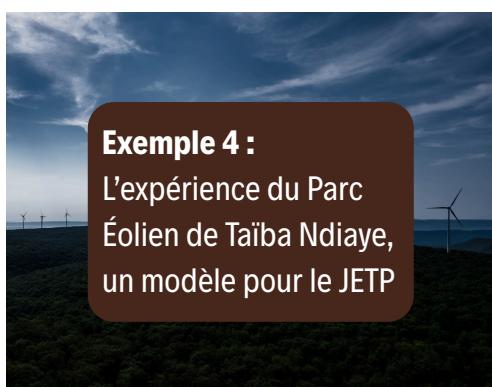


Exemple 2 :
Cas de la Commune
de Kahone (Kaolack)

Kahone, commune périurbaine, fait face à des défis d'électrification partielle, d'accès coûteux pour les populations vulnérables, et de faible coordination entre acteurs. Elle a cependant entamé des actions concrètes comme l'inclusion de l'énergie dans le PDC, la solarisation de bâtiments publics, et la mise en place d'un comité climat. Les propositions incluent l'élaboration d'une feuille de route énergétique communale, l'instauration d'une subvention partielle pour les branchements, et le développement d'activités productives alimentées par l'énergie.



Commune pionnière dans l'accueil de centrales solaires de grande capacité, Bokhol reste confrontée à une faible inclusion locale dans les retombées économiques et à un accès inégal à l'électricité. L'atelier a mis en lumière la nécessité de renforcer la gouvernance locale de l'énergie, en créant un cadre de négociation multipartite (État – commune – opérateurs), en initiant des microprojets communautaires autour des centrales, et en plaident pour une part des redevances affectée directement à des projets de développement local. Bokhol est également vue comme un laboratoire potentiel d'une gouvernance énergétique juste et inclusive.



Le Parc éolien de Taïba Ndiaye (158,7 MW), mis en service en 2020, constitue à ce jour le plus grand projet éolien d'Afrique de l'Ouest. Situé dans la région de Thiès, il fournit de l'électricité à environ 2 millions de personnes et permet de réduire les émissions de près de 300 000 tonnes de CO₂ par an. Au-delà de ses performances techniques, ce projet illustre la valeur ajoutée d'une gouvernance territoriale inclusive :

- Concertation entre l'État, les investisseurs privés et la commune de Taiba Ndiaye, favorisant l'acceptabilité sociale.
- Création d'emplois directs et indirects pour les populations locales.
- Mise en place d'infrastructures sociales (salles de classe, forages, appui aux programmes de santé et d'éducation).
- Actions de responsabilité sociale renforçant la cohésion communautaire.

L'expérience de Taiba Ndiaye démontre que la réussite des projets de transition énergétique repose sur :

1. Des retombées locales tangibles pour les communautés.
2. Une participation active des collectivités territoriales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi.

Un ancrage territorial durable, garantissant la confiance entre acteurs et la maximisation des bénéfices socio-économique.

c. Nécessité d'un cadre institutionnel plus inclusif

Les discussions en plénière ont fait émerger une demande unanime : l'institutionnalisation du rôle des collectivités territoriales dans le JETP. Cela inclut :

- La création d'un comité consultatif des territoires, associé aux organes de pilotage et de suivi du JETP ;
- L'inscription des collectivités parmi les bénéficiaires directs des mécanismes de financement du partenariat ;
- L'introduction d'une clause de participation territoriale dans la gouvernance du JETP.

Plusieurs élus ont souligné l'importance de créer un espace de dialogue permanent entre les autorités nationales, les partenaires techniques et financiers, et les collectivités locales, afin d'éviter une approche top-down et de garantir la pertinence, l'acceptabilité et la durabilité des projets.

II.3. Recommandations prioritaires issues des travaux en commissions

À l'issue des travaux de groupe organisés lors de l'atelier, les élus locaux ont formulé une série de recommandations structurées autour de trois grands axes : la gouvernance, le financement, et le renforcement des capacités. Ces propositions reflètent à la fois leur connaissance des réalités du terrain et leur volonté d'influer positivement sur les orientations stratégiques du JETP.

a. Gouvernance et participation territoriale

Une gouvernance partagée est la condition première d'un JETP légitime et ancré dans les territoires. Elle permet de construire des mécanismes de décision transparents, inclusifs et efficaces, dans lesquels les collectivités territoriales peuvent jouer pleinement leur rôle de planificateur, de relais et de garant de la redevabilité locale.

Les élus recommandent de mettre en place un cadre de gouvernance plus inclusif, assurant une représentation équitable des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du JETP. Les propositions principales sont :

- Création d'un Comité consultatif territorial du JETP, composé de représentants des départements et communes, avec un rôle d'avis, de suivi et de proposition ;
- Intégration formelle des collectivités dans les structures de pilotage national du JETP, avec voix consultative renforcée ;
- Élaboration d'un cadre de collaboration multi-niveaux (État – Collectivités – PTF) pour assurer la coordination et la synergie des interventions ;
- Mise en place de mécanismes de reddition de comptes sur l'utilisation des financements alloués aux territoires;
- Le soutien à la coopération intercommunale pour la mutualisation des compétences, des ressources et des initiatives pilotes.

b. Financement et accompagnement des initiatives locales

Le manque de financement spécifique pour les collectivités constitue un frein majeur. Les élus proposent :

- La création d'un Fonds national de transition énergétique territoriale (FNTET), accessible aux communes et structuré autour de guichets spécifiques (électrification rurale, cuisson propre, efficacité énergétique, etc.) avec un mécanisme de suivi transparent pour une répartition équitable;
- La définition de critères simplifiés et adaptés pour permettre aux communes d'accéder aux financements climatiques internationaux (FVC, etc.), en particulier les petites et moyennes collectivités ;
- La mise en place d'un dispositif d'assistance technique territoriale (pool d'experts, appui à la structuration de projets, accompagnement juridique et fiscal) pour renforcer la qualité des projets soumis au financement.

- le développement du Partenariat public–privé (PPP) en impliquant les opérateurs privés dans des modèles de co-investissement local.
- la promotion de l'économie verte locale à travers la mise en place de mesures incitatives (gestion durable des déchets, développement des énergies renouvelables) et la mise en œuvre de projets générateurs de revenus, tels que la création d'emplois verts et la valorisation énergétique des déchets.

c. Formation et renforcement des capacités des acteurs territoriaux

- Pour garantir une appropriation durable et opérationnelle de la transition énergétique, les élus ont insisté sur :
- Le déploiement d'un programme national de formation énergie–climat, à destination des élus, techniciens communaux, services techniques déconcentrés, agents de développement local, avec un accent sur :
 - La planification énergétique locale ;
 - Les outils de diagnostic et de suivi–évaluation ;
 - Les mécanismes de financement et de passation de marché liés à l'énergie ;
- L'inclusion systématique des enjeux énergie–climat dans les cycles de formation continue des collectivités (entretien et maintenance des installations solaires, gestion énergétique des bâtiments publics, valorisation énergétique des déchets, etc.), en partenariat avec les écoles de formation des agents territoriaux et les institutions académiques ;

d. Freins identifiés par les élus à la territorialisation du JETP

- Les élus ont insisté, dans les discussions sur les principaux freins susceptibles de mettre en péril leur participation efficiente à la mise en œuvre d'une transition énergétique juste. Il s'agit notamment de la /du :
- Faible accès aux ressources financières et climatiques ;
- Manque de reconnaissance institutionnelle dans la gouvernance énergie–climat ;
- Insuffisance de données territorialisées pour appuyer la planification ;
- Faiblesse des capacités techniques locales ;
- Retards et lourdeurs dans les projets centralisés (ex. électrification rurale) ;
- Absence de mécanismes de redevabilité territoriale dans les partenariats climatiques.

CULTURELS (CRADESC) ET THE AFRICAN CLIMATE FOUNDATION (ACF)
28 mai & 29 Mai 2025, Azalaï hôtel – Dakar www.cradesc.org



III. Recommandations stratégiques pour le JETP

Les contributions des élus territoriaux mettent en lumière un ensemble de leviers stratégiques indispensables à la réussite du JETP au Sénégal. Loin d'être de simples suggestions locales, ces recommandations s'inscrivent dans une logique d'approfondissement du cadre d'action national, en intégrant la richesse, la diversité et la pertinence des dynamiques territoriales. Elles visent à renforcer l'efficacité, l'appropriation et la justice du processus, à travers une meilleure articulation entre le niveau national et les collectivités.

Les recommandations suivantes sont regroupées autour de quatre axes prioritaires :

- a) Gouvernance et participation ;
- b) Financement et accompagnement ;
- c) Planification et intégration territoriale ;
- d) Approches différencierées et inclusion.

III.1. Gouvernance et participation

La transition énergétique juste ne peut réussir sans un ancrage local, inclusif et transparent. Cela suppose une gouvernance partagée, qui reconnaît la pluralité des acteurs impliqués et garantit une voix structurée aux collectivités territoriales. Le JETP, en tant que cadre d'investissement et de réforme, gagnerait en efficacité et en légitimité s'il intégrait les collectivités dès la phase de conception, et non seulement dans l'exécution.

Recommandations :

- Institutionnaliser la participation territoriale au sein du JETP, en créant par exemple un Comité consultatif des collectivités territoriales, rattaché aux instances de gouvernance du partenariat. Ce comité, composé de représentants élus (départements, communes), assurerait un rôle d'interface entre les territoires et les porteurs nationaux du JETP.
- Incrire formellement la représentation des collectivités dans les documents de gouvernance du JETP (charte, feuille de route, plan d'investissement, rapports annuels), avec une méthodologie claire de désignation et de participation.
- Mettre en place des mécanismes de concertation réguliers, à travers des plateformes de dialogue national-territoriaux, afin de permettre aux collectivités de faire remonter leurs besoins, de suivre la mise en œuvre des projets, et de contribuer à l'évaluation du partenariat.
- Garantir la transparence des processus de planification et d'allocation des ressources dans le cadre du JETP, en publiant régulièrement les informations clés à destination des élus, des administrations locales et des citoyens.
- Renforcer le rôle des institutions de décentralisation (DGCT, ARD, associations de collectivités) dans l'opérationnalisation de la gouvernance territoriale de la transition énergétique, y compris via un appui technique et une clarification des responsabilités.

III.2. Financement et accompagnement

L'accès aux ressources financières adaptées demeure l'un des principaux obstacles à l'engagement effectif des collectivités territoriales dans la transition énergétique. Or, sans une déclinaison budgétaire claire et des dispositifs d'accompagnement ciblés, les ambitions du JETP risquent de rester concentrées au niveau central, creusant davantage les disparités territoriales.



Pour garantir une mise en œuvre équitable et efficace du JETP, il est essentiel de territorialiser les financements climatiques, de simplifier les mécanismes d'accès pour les acteurs locaux, et de renforcer les capacités d'ingénierie financière et technique au niveau des collectivités.

Recommandations :

- Créer un guichet dédié aux collectivités territoriales dans le cadre du JETP, avec des lignes budgétaires clairement identifiées, destinées aux projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de cuisson propre et de renforcement de la résilience locale.
- Mettre en place un Fonds national de transition énergétique territoriale (FNTET), capitalisé à la fois par l'État et les partenaires techniques et financiers du JETP, et doté de critères d'éligibilité proportionnés à la taille, à la capacité administrative et au contexte des collectivités bénéficiaires.
- Déployer un mécanisme d'assistance technique régionale, constitué de cellules d'expertise (technique, juridique, fiscale, environnementale) mobilisables par les collectivités pour :
 - La conception de projets bancables ;
 - La sécurisation des procédures administratives et de passation ;
 - la mise en œuvre et le suivi–évaluation des projets et
 - La mobilisation des ressources complémentaires.
- Adapter les outils de financement climat international (ex. : Fonds Vert pour le Climat, GCF, adaptation fund) aux réalités locales, notamment en :
 - Développant des modèles de projets types pré-validés ;
 - Facilitant l'accès aux accréditations via des institutions relais nationales ;
 - Accompagnant les collectivités dans les procédures de demande.
- Favoriser le cofinancement public–privé local, en stimulant les partenariats avec les entreprises locales, les coopératives et les organisations communautaires dans des logiques de circuits courts, d'économie sociale et de création d'emplois verts.

III.3. Planification et intégration territoriale

La transition énergétique ne peut être efficace et durable que si elle est intégrée dans les outils de planification territoriale. En effet, les collectivités disposent déjà de documents stratégiques tels que les Plans de Développement Communal (PDC), les Plans Climat–Énergie Territoriaux (PCET), ainsi que les schémas ou plans d'aménagement et de développement territorial, qui peuvent servir de socles pour inscrire la dynamique du JETP dans la durée.

Recommandations :

- Inscrire la transition énergétique dans les documents de planification territoriaux , notamment à travers des chapitres dédiés dans les PDC et dans les futurs PCET à promouvoir, avec un appui méthodologique national.
- Développer un guide national harmonisé de planification territoriale énergie–climat, mis à disposition des collectivités et aligné sur les orientations du JETP, de la Vision Sénégal 2050 et des engagements pris dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (NDC) .



- Favoriser l'articulation des priorités locales avec le Plan d'investissement JETP, en prévoyant des mécanismes d'allocation budgétaire fondés sur des projets issus de la planification territoriale validée (Bottom-up budgeting).
- Renforcer la capacité d'analyse territoriale, notamment via des outils de cartographie énergétique, de diagnostic climatique participatif, et de modélisation de scénarios de transition adaptés aux réalités locales.
- Encourager l'intercommunalité dans la planification énergétique (territoires énergétiques solidaires), permettant la mutualisation des ressources, la cohérence spatiale des infrastructures, et le partage d'expertise entre collectivités.
- Assurer le suivi-évaluation participatif des actions territorialisées du JETP à travers des indicateurs désagrégés, un reporting territorial annuel, et l'implication de la société civile locale.

III.3.1. Suivi-évaluation des actions locales dans le JETP

Le déploiement du JETP dans les territoires nécessite la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour :

- assurer la transparence,
- mesurer les résultats et
- ajuster les actions au fil du temps.

Les collectivités territoriales, avec l'appui des services techniques régionaux notamment les Agences Régionales de Développement (ARD), peuvent jouer un rôle moteur dans le processus en :

- Définissant des indicateurs territorialisés désagrégés par zone, genre et groupe vulnérable (ex : nombre de foyers électrifiés, projets portés par des femmes, % de couverture solaire des infrastructures publiques);
- Organisant un suivi régulier des projets JETP locaux, avec des comités multi-acteurs intégrant élus, OSC et partenaires techniques;
- Produisant un “Rapport annuel de suivi JETP–Collectivités” au niveau régional, en collaboration avec les ARD, afin de documenter les avancées, les défis et les impacts concrets sur les territoires.

Ce mécanisme de suivi doit être léger, participatif et utilisable comme outil de dialogue entre collectivités et instances nationales du JETP.



III.3.2. Risques potentiels et mesures d'atténuation

Pour garantir une mise en œuvre efficace et équitable du JETP dans les territoires, il est essentiel d'identifier les principaux risques opérationnels ou institutionnels, ainsi que les mesures d'atténuation appropriées.

Risques identifiés	Mesure d'atténuation proposée
Insuffisance de l'accès aux financements pour les collectivités locales	Mettre en place un mécanisme de gouvernance partagée incluant les collectivités territoriales
Faible coordination entre les niveaux d'intervention	Créer des plateformes locales de concertation régulières, appuyées par les ARD
Manque de projets locaux bancables	Élaborer, avec l'assistance des ARD, un portefeuille de projets territoriaux types
Faible redevabilité au niveau local	Intégrer un cadre de suivi-évaluation participatif et des mécanismes de redevabilité citoyens
Insuffisance de capacités techniques	Déployer un programme de renforcement des capacités, coordonné par les ARD

Ces mesures doivent être intégrées dès la phase de planification pour renforcer la crédibilité du processus JETP et assurer une territorialisation durable et inclusive.

III.4. Approches différencierées et inclusion

La réussite d'une transition énergétique juste repose sur sa capacité à ne laisser aucun territoire ni aucun groupe en marge. "Ne laisser personne de côté" doit devenir un principe directeur du JETP. Le Sénégal est marqué par une diversité géographique, socioéconomique, culturelle et institutionnelle importante, qui implique d'adopter une approche différencierée dans la mise en œuvre du JETP. Cela signifie à la fois :

- Adapter les interventions aux spécificités des territoires (ruraux, urbains, sahéliens, insulaires, frontaliers...) ; et
- Garantir l'inclusion des groupes sociaux historiquement marginalisés dans les décisions, les financements et les bénéfices du processus.

Recommandations :

- Adapter les dispositifs du JETP à la typologie des collectivités, en tenant compte des contraintes propres aux zones rurales enclavées, aux zones urbaines précaires, aux communes sahéliennes exposées à la désertification, ou encore aux îles et zones côtières vulnérables à la montée des eaux et à l'érosion côtière.
- Prioriser les zones à forte vulnérabilité énergétique et climatique, dans l'allocation des ressources et la priorisation des projets pilotes, en intégrant des critères sociaux et environnementaux dans les mécanismes d'éligibilité.
- Renforcer la participation des femmes, des jeunes, et des personnes vivant avec un handicap à tous les niveaux de gouvernance du JETP, à travers :
 - Des quotas ou critères de représentativité dans les comités locaux ;
 - Des programmes de renforcement de capacités ciblés ;
 - Un appui aux initiatives communautaires portées par ces groupes.
- Valoriser les savoirs et innovations endogènes, notamment dans les zones rurales, où les solutions locales (cuisson propre, sobriété énergétique, agriculture énergétique, etc.) peuvent contribuer à une transition juste et culturellement adaptée.



- Mettre en place un dispositif de veille sociale et territoriale, pour suivre l'impact différencié des projets du JETP sur les territoires, les groupes sociaux et les droits économiques, sociaux et culturels des populations.

III.5. Voies d'opérationnalisation des recommandations

Pour garantir l'effectivité des recommandations issues de l'atelier, plusieurs pistes concrètes d'opérationnalisation ont été identifiées :

1. Structuration d'un cadre national d'appui aux collectivités

- Création d'une cellule technique multi-acteurs dédiée à l'accompagnement des communes dans la territorialisation du JETP ;
- Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des engagements nationaux en matière de transition énergétique juste, avec des indicateurs territorialisés.

2. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles

- Élaboration de guides pratiques à destination des élus et techniciens des collectivités sur l'intégration de l'énergie dans les PDC, le montage de projets, et les financements climats ;
- Organisation d'ateliers régionaux de formation et d'échanges intercommunaux sur les bonnes pratiques énergétiques.

3. Mécanismes de contractualisation locale et de transparence

- Promotion de conventions locales tripartites (État – collectivité – opérateur) encadrant les engagements sociaux et environnementaux des projets énergétiques ;
- Création d'observatoires territoriaux de la transition énergétique pilotés par les communes et les ARD.

4. Mobilisation des financements pour les projets territoriaux

- Plaidoyer pour un guichet dédié aux collectivités dans le cadre du Plan d'Investissement du JETP ;
- Développement de projets territoriaux « prêts à financer » (mini-réseaux, solarisation de services, foyers améliorés, mobilité verte) ;
- Partenariats avec la coopération décentralisée, les fonds verts, et le secteur privé engagé dans la transition.

5. Instaurer une gouvernance partagée et inclusive

- Création de plateformes de dialogue multi-acteurs dans les territoires (élus, jeunes, femmes, OSC, secteur privé) ;
- Intégration des questions de justice sociale, d'équité territoriale et de droits humains dans tous les projets énergétiques soutenus.



IV. Alignement stratégique de la contribution des élus locaux

La contribution des collectivités territoriales à la transition énergétique juste au Sénégal s'inscrit pleinement dans les engagements régionaux et internationaux du pays. Elle est en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 11 (villes et communautés durables) et l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques).

Elle renforce également l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui promeut une croissance inclusive, durable et portée par les territoires. Sur le plan régional, l'initiative de l'UEMOA sur l'accès universel à l'énergie et la stratégie énergétique de la CEDEAO (ECREEE) convergent vers les objectifs du JETP, en insistant sur la gouvernance multi-niveaux, l'équité territoriale et le recours aux énergies renouvelables.

Enfin, la mise en œuvre du JETP contribue directement au respect des engagements du Sénégal dans le cadre de l'Accord de Paris, à travers les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et les mécanismes de financement climatique international (FVC, JETP, etc.). Cette articulation entre niveaux territorial, national, régional et international constitue un levier essentiel pour une transition énergétique à la fois juste, intégrée et soutenable.

Cependant, pour assurer la pertinence, la durabilité et la recevabilité des contributions issues des collectivités territoriales dans le cadre du JETP, il est indispensable d'en démontrer l'alignement stratégique avec les politiques, plans et cadres institutionnels du Sénégal. Ce positionnement vise à :

- Renforcer la cohérence de l'action publique multi-niveaux ;
- Favoriser la synergie entre les ambitions nationales et les priorités locales ;
- Garantir l'intégration effective des territoires dans la gouvernance du développement durable.

Cette section analyse les principaux cadres nationaux pertinents, afin de positionner la contribution territoriale au JETP comme une prolongation complémentaire des orientations déjà définies par l'État sénégalais.

IV.1. Ancrage dans la Vision Sénégal 2050 et la stratégie nationale

La Vision Sénégal 2050; cadre de référence stratégique pour bâtir, à l'horizon 2050, « un Sénégal Souverain, Juste et Prospère,, accorde une place centrale aux territoires dans la construction d'un avenir résilient, équitable et respectueux de l'environnement. Elle repose sur quatre (04) axes fondamentaux, dont l'axe 3 : "Aménagement et Développement durables", oriente directement les actions vers une transition énergétique fondée sur l'équité intergénérationnelle, la justice territoriale et la durabilité.

Dans cette perspective, la contribution des collectivités territoriales au JETP vient opérationnaliser à l'échelle territoriale les objectifs de la Vision 2050 à travers :

- La valorisation des potentialités locales en énergies renouvelables, notamment le solaire, la biomasse, l'éolien et les solutions hybrides adaptées aux milieux ruraux ;
- Le renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique, par des actions structurantes dans l'éclairage public, la cuisson propre, et la sécurisation énergétique des infrastructures communautaires ;



- La construction de modèles de développement sobres en carbone, adaptés aux contextes locaux et portés par des politiques inclusives impliquant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité ;
- La participation active des citoyens à la gouvernance énergétique, renforçant la démocratie locale et l'appropriation des projets par les communautés.

En complément, la mise en œuvre territorialisée du JETP contribue à la Vision Sénégal 2050, en particulier sur le volet énergie, sans en faire une dépendance exclusive. Cette cohérence permet de mieux arrimer les projets territoriaux aux grandes orientations nationales tout en garantissant une meilleure efficacité, une équité dans les résultats, et une réduction des disparités interrégionales.

Ainsi, cette approche donne vie à l'ambition de la Vision Sénégal 2050 en mettant en synergie les ressources des territoires, la planification nationale, et les engagements internationaux du Sénégal dans le domaine du climat et de l'énergie.

IV.2. Complémentarité avec les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et les stratégies « bas carbone »

Le Sénégal, signataire de l'Accord de Paris, a réaffirmé son engagement en matière de lutte contre le changement climatique à travers la révision de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN), soumises en 2021 mais aussi de ses CPDN. Ces contributions visent une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 23,7 % à l'horizon 2030, avec un accent sur les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des déchets et de l'usage des terres.

Les collectivités territoriales, bien que peu mentionnées de manière explicite dans le document, sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre concrète des CDN, en particulier dans les domaines suivants :

- Accès à l'énergie propre et abordable, avec des solutions décentralisées portées localement ;
- Gestion durable des déchets et des ressources naturelles ;
- Éducation environnementale et mobilisation communautaire ;
- Déploiement d'infrastructures résilientes face aux aléas climatiques.

Le JETP constitue un instrument de mise en cohérence opérationnelle des engagements de la CDN avec les dynamiques territoriales. Les projets identifiés dans le cadre des collectivités (cuisson propre, électrification rurale, maîtrise de la demande, etc.) permettent d'amplifier les actions d'atténuation et d'adaptation tout en créant des co-bénéfices sociaux (santé, emploi, éducation, égalité des genres).

En outre, le cadre de Stratégie bas carbone à long terme (LT-LEDS) que le Sénégal élabore, notamment à travers le soutien du PNUD, appelle à une trajectoire inclusive, participative et différenciée, où les territoires seront appelés à concevoir des stratégies compatibles avec les ambitions nationales. Cette orientation ouvre une fenêtre d'opportunité pour :

- Intégrer les collectivités dans la gouvernance climat–énergie ;
- Soutenir l'élaboration de plans climats territoriaux ;
- Favoriser la cohérence entre actions locales et trajectoires bas carbone.



La contribution des élus locaux, en tant qu'interface entre politiques publiques et populations, permet donc d'assurer une mise en œuvre effective, ancrée et mesurable des engagements climatiques du Sénégal, tout en créant un espace d'innovation territoriale au service du climat.

IV.3. Synergie avec les politiques de décentralisation, d'électrification rurale et d'inclusion sociale

Le Sénégal a engagé depuis plusieurs années une dynamique ambitieuse de décentralisation, traduite notamment par l'Acte III de la décentralisation, qui consacre les collectivités territoriales comme acteurs majeurs du développement local. Parallèlement, l'État a mis en place des programmes structurants comme le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), le Programme National d'Électrification Rurale (PNER), le Programme d'éclairage public solaire ou encore des politiques d'inclusion sociale orientées vers les personnes vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap.

La contribution des collectivités territoriales au JETP vient renforcer et valoriser ces politiques, en y apportant :

- Une dimension climatique et énergétique affirmée ;
- Des approches de gouvernance locale plus participatives et inclusives ;
- Une logique d'impact multisectoriel au bénéfice des communautés vulnérables.

a. Articulation avec la décentralisation

Les élus ont exprimé leur volonté que la transition énergétique soit reconnue comme un domaine de compétence partagée, avec une clarification des responsabilités, des ressources associées et des mécanismes de coordination. Cela rejoint les principes du Code général des collectivités territoriales et les recommandations issues des Concertations nationales sur la décentralisation.

En ce sens, le JETP pourrait devenir un levier de concrétisation de l'Acte III de la décentralisation, à travers :

- L'octroi de compétences spécifiques aux collectivités en matière de planification énergétique locale ;
- L'inclusion de la transition énergétique dans les dotations de fonctionnement et d'investissement ;
- La création de passerelles entre les services déconcentrés de l'État et les administrations territoriales.

b. Synergie avec l'électrification rurale

Le PNER et le programme des lampadaires solaires pilotés par l'ASER, constituent une base importante pour l'accès à l'électricité en milieu rural. Cependant, plusieurs élus ont souligné la centralisation du pilotage et les retards de déploiement. Dans ce contexte, les collectivités peuvent :

- Jouer un rôle dans l'identification des priorités et la sélection des sites ;
- Accompagner la mobilisation communautaire et le suivi des prestataires ;
- Développer des initiatives locales complémentaires, comme des mini-réseaux ou des kits solaires autonomes.

L'intégration du JETP à ces dynamiques permettrait d'accélérer l'électrification rurale, tout en assurant la cohérence avec les engagements climatiques.

c. Inclusion sociale et équité territoriale

Les politiques publiques sénégalaises intègrent de plus en plus l'objectif de réduction des inégalités, notamment à travers l'accès aux services sociaux de base, la promotion du genre et le soutien aux groupes marginalisés.



La territorialisation du JETP doit s'inscrire dans cette logique, en :

- Ciblant les zones les plus défavorisées ;
- Adoptant des approches sensibles au genre et aux diversités ;
- Soutenant des projets qui améliorent les conditions de vie, notamment à travers une énergie propre, accessible et adaptée.

IV.4. Contribution au leadership climatique du Sénégal sur la scène africaine et internationale

Le Sénégal occupe une place croissante dans les espaces de gouvernance climatique continentale et mondiale. Partie prenante des accords de Paris en 2015, il a actualisé sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), affirmant sa volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant sa résilience. Ce cap est conforté par son adhésion aux Objectifs de Développement Durable (notamment l'ODD 7 sur l'énergie propre et l'ODD 13 sur l'action climatique) et sa participation à l'initiative « Partenariat pour une Transition Énergétique Juste » (JETP) portée par les pays du G7 et leurs partenaires.

Sur le plan régional, le Sénégal est membre du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), et a été l'hôte du Forum de Dakar sur le financement du climat, signataire du quatrième JETP après l'Afrique du Sud, l'Indonésie et le Vietnam,

A l'échelle sous-régionale, notre pays s'inscrit, également, dans la dynamique de la CEDEAO à travers la mise en œuvre de la Politique Régionale d'Énergie Renouvelable (PERR) et la Stratégie Régionale d'Efficacité Énergétique (SREE), tout en contribuant activement à l'atteinte des objectifs de l'Initiative Africaine pour les Énergies Renouvelables (AREI). Cet ancrage multiscalaire positionne la posture de leadership climatique africain du Sénégal et sa transition énergétique comme un levier stratégique à la croisée des impératifs de justice climatique, de sécurité énergétique et d'intégration régionale.

Il est important de comprendre que la transition énergétique au Sénégal s'inscrit dans un double ancrage régional et international, traduisant l'alignement du pays sur les engagements mondiaux en matière de lutte contre le changement climatique et de promotion du développement durable.

Dans ce contexte, l'ancrage territorial du JETP offre une plus-value diplomatique importante, en démontrant :

- La capacité du pays à mettre en œuvre ses engagements climatiques de manière décentralisée et inclusive ;
- La cohérence entre ses ambitions internationales et sa gouvernance locale ;
- L'innovation institutionnelle dont il fait preuve en associant les collectivités à des processus complexes de transformation énergétique.

a. Renforcement de la crédibilité du JETP

L'intégration des collectivités dans la gouvernance du JETP constitue un gage de crédibilité aux yeux des partenaires techniques et financiers. Elle montre que les réformes ne sont pas uniquement portées par le niveau central, mais qu'elles s'appuient sur un socle démocratique local, garantissant la durabilité, l'acceptabilité et l'impact des actions.

Cela est particulièrement crucial dans le cadre :

- Des revues internationales des NDC et du JETP ;

- Des dialogues sur les financements climatiques orientés vers les résultats ;
- Des initiatives comme le Pacte de Glasgow pour les villes et régions, ou l'Initiative Africaine pour les Communautés Locales.

b. Capitalisation et diplomatie des territoires

En valorisant les expériences réussies au niveau local – comme celle de Gandon ou d'autres communes pionnières – le Sénégal peut également affirmer un rôle de facilitateur de bonnes pratiques africaines, en matière de :

- Planification climat territoriale ;
- Mobilisation communautaire pour la transition ;
- Innovation énergétique décentralisée.

Le soutien à des plateformes nationales d'élus pour le climat, comme le Réseau National des Élus Locaux pour la Justice Climatique, offre une opportunité de renforcer cette diplomatie territoriale, en tissant des liens Sud–Sud et en participant à la structuration de coalitions locales sur le continent.

c. Tableaux de correspondance stratégique

Tableau 1 : Correspondance Recommandations territoriales – Vision Sénégal 2050

Recommandation territoriale	Axe de Vision Sénégal 2050 concerné	Type d'impact
Appui à l'électrification rurale décentralisée	Axe 2 : Développement territorial durable	Atténuation / Développement
Renforcement de la planification énergétique locale	Axe 4 : Bonne gouvernance et engagement panafricain	Gouvernance
Inclusion sociale et accès équitable	Axe 3 : Capital humain et justice sociale	Justice sociale
Appui à l'innovation locale (cuisson propre, etc.)	Axe 1 : Économie compétitive et créatrice d'emplois	Innovation verte
Formation des élus sur l'énergie-climat	Axe 3 : Capital humain et justice sociale	Renforcement des capacités

Tableau 2 : Correspondance Recommandations – Objectifs JETP Sénégal

Objectif JETP Sénégal	Recommandation territoriale correspondante	Type de contribution
Renforcer les capacités institutionnelles	Formation des élus et techniciens locaux	Institutionnel
Accélérer les projets RE et cuisson propre	Appui aux projets locaux, accès au FNTET	Opérationnel
Mobiliser le financement climatique	Guichet dédié, simplification des procédures	Financier
Assurer une transition juste	Inclusion, ciblage des zones vulnérables	Équité sociale
Gouvernance inclusive	Comité consultatif territorial, plateformes locales	Politique



V. Exemples inspirants et benchmarks :

Le modèle sud-africain : forum municipal et projets pilotes intégrés

L'identification de pratiques inspirantes permet de mettre en lumière des modèles adaptables et reproductibles dans le cadre de la territorialisation du JETP au Sénégal. Deux cas sont particulièrement instructifs : le modèle sud-africain, qui illustre une structuration avancée du rôle des collectivités territoriales dans le JETP, et l'exemple local de Gandon déjà abordé supra et qui témoigne de la capacité des communes sénégalaises à porter des initiatives concrètes de transition énergétique juste.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son JETP, l'Afrique du Sud a mis en place un Forum des municipalités sur la transition énergétique, adossé à l'Association sud-africaine des collectivités locales (SALGA). Ce forum a permis de structurer un espace de dialogue entre l'État central, les bailleurs et les collectivités territoriales, avec les objectifs suivants :

- Renforcer la compréhension locale des enjeux du JETP ;
- Prioriser les investissements à l'échelle locale ;
- Piloter des projets pilotes concrets dans des villes sélectionnées, avec un appui technique et financier ciblé.

Certaines municipalités, comme Johannesburg ou Ethekwini, ont pu tester des dispositifs de production d'énergie renouvelable décentralisée, d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments municipaux, ou encore de valorisation énergétique des déchets.

Ce modèle montre l'intérêt de formaliser une interface entre le niveau territorial et le pilotage national du JETP, tout en favorisant l'apprentissage et la montée en compétences des territoires.

VI. Conclusion et appel à l'action

L'atelier national de renforcement des capacités des élus territoriaux sur le JETP a constitué un moment stratégique de dialogue, d'appropriation et de co-construction autour d'un enjeu majeur pour le développement du Sénégal : la transition énergétique juste. À travers les échanges, les données du questionnaire, les témoignages d'élus et les propositions formulées, il apparaît clairement que les collectivités territoriales peuvent et doivent jouer un rôle central dans la réussite du JETP.

VI.1. Les collectivités territoriales, actrices clés de la réussite du JETP

Les collectivités, en tant qu'acteurs de proximité, sont les mieux placées pour identifier les besoins des populations, mobiliser les parties prenantes locales, et porter des projets à fort impact social et environnemental. Leur implication permet de donner un contenu concret à la notion de « justice » dans la transition énergétique, en s'assurant que les bénéfices soient équitablement répartis et que les populations vulnérables ne soient pas laissées pour compte.

La transition énergétique juste, telle que définie dans le cadre du JETP, ne peut être pleinement réussie sans une implication structurée et stratégique des collectivités territoriales. Ces dernières sont à la fois porteuses de proximité, vecteurs de participation citoyenne, et leviers de territorialisation des politiques publiques. Elles disposent d'un potentiel unique pour faire du JETP un instrument concret de justice climatique, d'équité sociale et de développement durable à l'échelle locale.



L'atelier national organisé par le CRADESC a permis de documenter ce potentiel, de mettre en lumière des expériences inspirantes, et de formuler des recommandations concrètes issues des réalités territoriales. Ce travail collectif est une contribution inédite à la réflexion stratégique autour du JETP au Sénégal.

Cependant, cette dynamique territoriale est aujourd'hui freinée par plusieurs obstacles : faible accès aux financements, absence de reconnaissance institutionnelle, manque de compétences techniques, pilotage encore trop centralisé. Ces limites doivent être levées pour permettre une territorialisation effective et inclusive du JETP.

VI.2. Des perspectives concrètes pour renforcer l'intégration territoriale

Sur la base des échanges, des résultats du questionnaire et des benchmarks analysés, plusieurs perspectives stratégiques émergent :

- Gouvernance partagée : mise en place d'un cadre de concertation formel entre les collectivités et les instances nationales du JETP (comité de pilotage, groupes de travail thématiques, etc.) ;
- Renforcement des capacités : élaboration de modules de formation pour les élus et techniciens territoriaux sur les enjeux énergie-climat ;
- Planification territoriale : appui à l'intégration des objectifs JETP dans les PDC, PCET, et autres outils de planification territoriale, avec des indicateurs territorialisés ;
- Financement décentralisé : création d'un guichet d'accès simplifié au financement climatique pour les projets portés par les collectivités ;
- Projets pilotes : lancement d'un programme JETP-Territoires sur une base volontaire, avec accompagnement technique et documentation des bonnes pratiques ;
- Alignement stratégique : intégration des priorités locales dans les documents nationaux clés : Vision Sénégal 2050, CDN, lettres de politique sectorielles et réformes législatives (CGCT, Code de l'électricité, fiscalité verte, etc.).

VI.3. Une contribution territoriale au service de la transformation nationale

En définitive, l'ancre territorial du JETP représente une opportunité historique de construire une transition énergétique enracinée, inclusive et durable. Il ne s'agit pas simplement de déployer des infrastructures, mais bien de changer les modèles de gouvernance, de production et de consommation d'énergie au service des communautés. Le Sénégal, à travers cette démarche, peut non seulement réussir son JETP, mais également montrer la voie à d'autres pays africains, en affirmant un leadership basé sur la cohérence, la participation, et l'innovation territoriale.

Ce document, fruit d'un travail collaboratif, se veut un outil de plaidoyer et de structuration, au service d'une transition énergétique plus juste, plus équitable, et pleinement ancrée dans les territoires. Il s'inscrit dans une dynamique de transformation systémique portée depuis les territoires vers les instances nationales.

VI.4. Appel à l'action

Au regard de l'importance des enjeux et du potentiel avéré des collectivités, les participants à l'atelier lancent un appel solennel aux autorités nationales, aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'au Comité de pilotage du JETP, pour :

- Reconnaître formellement la contribution des collectivités territoriales dans le processus JETP Sénégal ;



- Adopter les recommandations issues de l'atelier comme document de contribution stratégique dans les étapes futures du JETP ;
- Assurer une représentation des collectivités dans les instances de suivi, d'évaluation et de gouvernance du partenariat ;
- Mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des priorités territoriales identifiées.





Centre de Recherche et d'Action sur les Droits
Économiques Sociaux et Culturels

Adresse : Cité COSEPI, Ngor Almadies – Dakar, Sénégal

Téléphone : 33 865 05 44 | **E-mail :** contact@cradesc.org

Site web : www.cradesc.org

